

Contexte politique

- Les cantons de Berne, Jura et Neuchâtel ont adopté une stratégie commune pour le développement des soins palliatifs.
- La convention inter-cantonale BEJUNE a pour but de garantir aux habitants des trois cantons un accès identique à des soins palliatifs de qualité.
- L'association ADSP BEJUNE a un caractère d'intérêt public et ne poursuit aucun but lucratif. Elle est neutre sur les plans politique et confessionnel.
- Le périmètre d'intervention de l'EMSP BEJUNE est défini par les autorités sanitaires des cantons du Jura, de Neuchâtel et de Berne.

Nos principes fondamentaux

L'EMSP BEJUNE

- Forme une seule entité active sur la région BEJUNE avec une complémentarité de ses membres. Afin de garantir une proximité et une visibilité, elle est répartie sur 3 antennes (1 par canton).
- Reconnaît RHNe-La Chrysalide comme centre de référence en soins palliatifs pour la région BEJUNE.
- Offre les services d'une équipe spécialisée de 2^{ème} ligne en soins palliatifs. Par son activité de consultance, elle soutient les professionnels de la 1^{ère} ligne, sans jamais se substituer à eux.
- Contribue, par le biais de ses activités, à assurer des soins palliatifs de qualité aux personnes souffrant de maladies chroniques évolutives, quel que soit le stade d'évolution de la maladie et leur lieu de vie.
- Considère la collaboration et la construction d'un partenariat avec les professionnels de la 1^{ère} ligne comme essentiels.
- Élabore des stratégies garantissant une ligne de conduite commune, tout en laissant aux antennes l'autonomie nécessaire afin de pouvoir répondre aux demandes selon les contextes régionaux.
- Prône la formation continue de ses membres.
- Porte une attention particulière à la communication entre ses membres et avec ses partenaires. Notamment en veillant à ce que le langage soit respectueux, bienveillant et approprié.
- Respecte et favorise les principes de l'interprofessionnalité (interdisciplinarité).

Nos valeurs fondamentales

L'EMSP BEJUNE

- Adhère aux valeurs fondamentales des soins palliatifs que sont l'autodétermination, le respect de la dignité, l'acceptation de la maladie et de la mort comme partie intégrante du cycle de la vie.
- Considère la personne dans sa globalité (dimension physique, psychique, sociale et spirituelle).
- Reconnaît et respecte les compétences de ses partenaires avec empathie, authenticité et dans le non-jugement.
- Veille à accomplir ses tâches avec honnêteté, justice et équité.